

INFO O.M.H.

Octobre 2014 - Volume 8

Nous sommes heureux de vous présenter le 8^e numéro de notre bulletin Info-OMH qui a pour but de vous informer sur différents sujets d'intérêt général. Si vous aimiez qu'on traite d'un sujet en particulier, veuillez nous en aviser et il nous fera plaisir d'ajouter votre sujet au prochain bulletin « Info-O.M.H. »



ORDURES MÉNAGÈRES

Ce message s'adresse à tous les locataires. Nous vous demandons de disposer de vos vidanges immédiatement lorsque vos sacs sont pleins et de le faire aux bons endroits. Ceux qui habitent dans des immeubles à loyers multiples, nous vous prions d'aller porter vos poubelles dans celles extérieures et non pas les laisser dans le corridor. De plus, assurez-vous que votre sac ne soit pas percé afin d'éviter des dépôts sur les planchers.

DÉTECTEURS DE FUMÉE



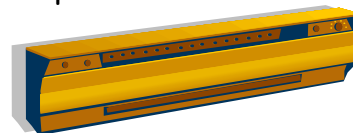
Voici un petit rappel sur l'importance de vérifier les piles de vos détecteurs de fumée. C'est un petit geste d'une grande importance et qui peut sauver des vies. Si vous avez un détecteur défectueux ou qu'il vous en manque un (logement à 3 étages), nous vous invitons à nous en informer le plus tôt possible afin de corriger la situation.

L'Office Municipal a la responsabilité de placer des détecteurs de fumée dans chaque logement, mais il est de votre responsabilité de vérifier 2 fois par année l'état de la pile du détecteur et de la remplacer si nécessaire. Si vous n'êtes pas capable de faire cette vérification vous-même, nous pouvons nous en charger, mais un montant de 15 \$ vous sera demandé.



SÉCURITÉ INCENDIE

L'été est terminé et le froid commence à frapper à nos portes. Vous devez donc démarrer le chauffage pour ne pas vous geler les pieds. Mais avant toute chose, avez-vous pris le temps de vérifier si vos plinthes de chauffages sont bien dégagées? Afin de prévenir les risques d'incendie, il est important de s'assurer que vos plinthes électriques soient en bon état, qu'il n'y ait pas d'objets à l'intérieur et qu'aucun meuble ne soit placé trop près.



Il est également très important de laisser vos passages, vos portes et vos escaliers bien dégagés. Imaginez qu'un feu se déclare dans votre logement et que vous devez sortir rapidement, vous ne voyez rien en raison de la fumée, vous trébuchez sur un objet bloquant votre sortie vous retardant de quelques secondes. Ces secondes supplémentaires peuvent vous être fatales. Lors d'un incendie, chaque seconde compte, donc vous ne pouvez pas négliger votre sécurité.



RESPECT DES VOISINS

Vous savez, tout comme nous, qu'il n'est pas toujours évident de vivre en communauté. Qu'il peut parfois être dérangentant d'être entouré d'aussi près par les voisins. Toutefois, il est possible d'y vivre paisiblement, si chacun met du sien. Certains devons faire preuve de tolérance face à leurs voisins qui reçoivent des visiteurs à l'occasion, tandis que d'autres devront apprendre à respecter ses voisins en fermant doucement ses portes, en demandant à sa visite de parler moins fort lorsqu'il commence à se faire tard ou si ceux-ci parlent trop fort. Parfois, une simple discussion avec un voisin peut régler bien des problèmes.

RAPPEL SUR LES ANIMAUX

Vous aimez votre joli toutou et vous êtes heureux de sa présence, alors pensez à ramasser les surprises qu'il laisse dehors. De cette façon tout le monde sera content et personne ne mettront les pieds dans le ...



DEMANDE D'INFORMATION ET PROBLÈMES PARTICULIERS



Nous tenons à vous rappeler que l'Office Municipal a réorganisé la gestion administrative du bureau et que désormais, vous devez acheminer vos demandes à la réception et votre message sera remis à la bonne personne. Souvent, les gens demandent à parler au directeur pour des sujets auquel le personnel pourrait sûrement répondre. Si vous devez absolument parler au directeur, vous devez laisser vos coordonnées ainsi que la nature de votre demande à la réception et nous remettrons votre message à celui-ci. Aussi, pour ceux qui désirent rencontrer le directeur, vous devez prendre rendez-vous. Toutes ces mesures ont été élaborées dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement.

MOT DE L'INTERVENANTE COMMUNAUTAIRE

ID²EM

Malheureusement, il n'est plus possible de faire des demandes de projet auprès d'ID²EM puisqu'il n'y a plus d'argent disponible.

Plainte écrite

Vous savez qu'une de mes tâches consiste à intervenir dans les situations de conflits entre locataires. Si vous désirez faire une plainte, vous devrez dorénavant le faire par écrit. Nous ne tiendrons plus compte des plaintes verbales. Il vous suffit de communiquer avec nous et nous vous ferons parvenir le formulaire de plainte. Je tiens à préciser que chaque plainte est traitée avec confidentialité.



Programme de remplacement de frigo

Bonne nouvelle!!! Le programme d'Hydro-Québec qui consiste à pouvoir remplacer votre vieux frigo contre un neuf à moindre coût est toujours en fonction, par contre, une amélioration a été apportée. Pour être éligible au programme, votre frigo doit être plus vieux que 2001. Si vous désirez des informations supplémentaires, appelez au 418-276-8027 et demandez Claudie.



BIENTÔT LE RETOUR DU DÉNEIGEMENT

Étant donné que l'hiver est à nos portes, l'office municipal se doit de faire un rappel sur la procédure à suivre pour le déneigement de vos stationnements.

Cette année, nous allons poursuivre avec la même méthode que l'hiver dernier. Donc, au lendemain d'une bordée de neige où il est **évident** que le stationnement doit être nettoyé, vous devez enlever vos véhicules pour 9h45. Le déneigeur commencera le nettoyage vers 10h00 et comme il y a 6 stationnements à nettoyer, il est évident qu'il ne pourra être partout à 10h00. Les derniers endroits nettoyés le seront au plus tard vers 11h00. Lorsque la chute de neige se produit pendant la journée, le nettoyage se fera le lendemain.

Si vous prévoyez partir pour plusieurs jours, et ce en laissant votre voiture dans le stationnement, il serait important de laisser les clés du véhicule à un voisin ou une voisine afin de pouvoir le déplacer en cas de tempête de neige.

La coopération de tous est obligatoire. Advenant le fait que vous vous apercevez qu'il y a un locataire qui, par mégarde, n'enlève pas son véhicule du stationnement dans les temps voulus pour que le grand nettoyage puisse se faire, il est important que vous avertissiez cette personne et s'il n'y a pas de coopération, vous devez **OBLIGATOIREMENT** appeler l'office municipal au 418-276-8027.

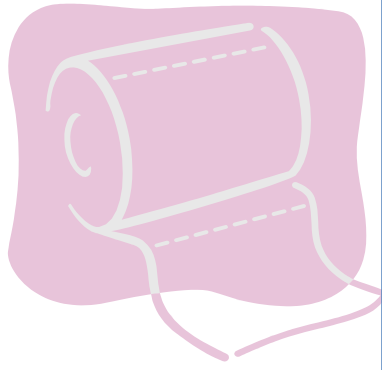


LES CLÉS

L'Office Municipal d'Habitation vous rappelle qu'il est de votre responsabilité d'avoir une copie de votre clé de loyer. Si, toutefois, nous devons nous déplacer afin de débarrer votre porte, des frais, payables à l'avance, vous seront alors chargés.

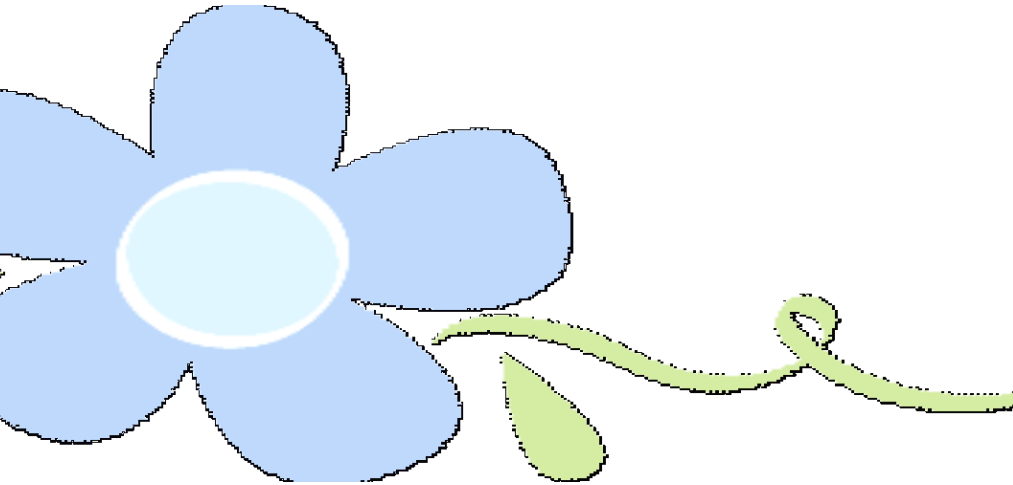
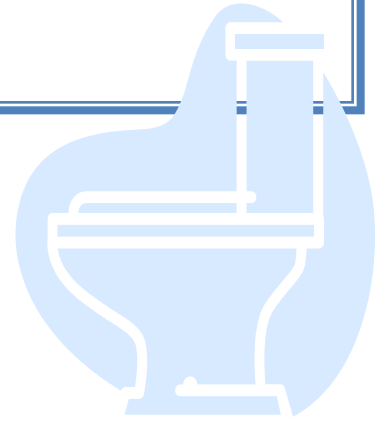
NOUVEAUTÉ

L'Office municipal est présentement en processus de création d'un site internet. Dès que celui-ci sera en fonction, nous vous le ferons savoir avec plaisir.



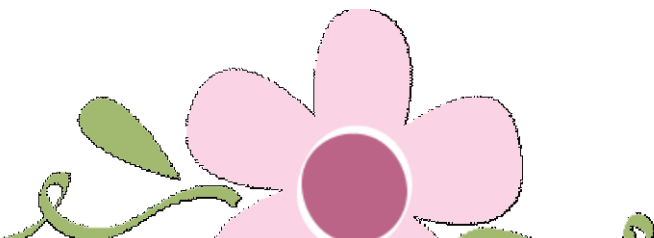
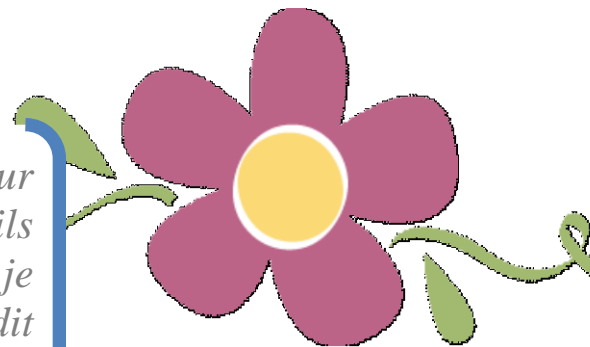
Bonjour à tous,

Je suis Madame Toilette et j'ai un gros appétit. Toutefois, il y a des choses que je ne peux pas manger, car j'ai tout de même l'estomac fragile et j'ai une petite tendance à vouloir parfois boucher. Donc, je vous demande d'éviter de me donner des lingettes jetables et des cure-oreilles, sinon je devrai être soigné et vous devrez en payer le prix.



Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serais grand. J'ai répondu heureux. Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question. J'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie.

John Lennon





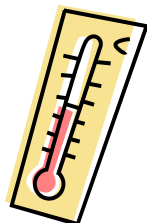
Semaine Québécoise de réduction des déchets du 18 octobre au 26 octobre

L'office mettra à votre disposition des bacs pour récupérer les **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX** dans la semaine du 18 au 26 octobre et dans celle du 24 au 30 mai. Nous nous assurerons de disposer du contenu de façon respectueuse pour l'environnement.



SAVIEZ-VOUS QUE.....

- Ø *Huiles usées, pneus et batteries d'automobile*
- Ø *Produits nettoyants*
- Ø *Médicaments périmés*
- Ø *Thermomètre au mercure*
- Ø *Tube fluorescent, lampes fluocompactes et ballasts*
- Ø *Peintures, aérosols et vernis*
- Ø *Piles et téléphones cellulaires*
- Ø *Produits électroniques et informatiques*



Ne peuvent être mis dans les poubelles.

Si vous désirez une liste des endroits où vous pouvez disposer vous-même des résidus domestiques dangereux, communiquez avec Claudie Labrecque au 418-276-8027.



Concours d'Halloween

À l'occasion de la fête de l'Halloween qui arrive bientôt, nous avons pensé organiser un petit concours.

Il vous suffit de colorier un de ces jolis dessins et de nous le faire parvenir au bureau de l'OMH au :

*27, Avenue Bellevue
Dolbeau-Mistassini, (Qc) G8L 4E3*

*Pour tous les petits montres et sorcières
âgés entre 0 à 12 ans.*

*Il y aura 3 prix de participation qui seront
tirés au hasard.*

Bonne chance à tous!!!







<http://www.coloriages-enfants.com>